

Objectifs	Résultats	Indicateur	Cible	Actions		
				Analyse	Dialogue politique	Soutien opérationnel
1. Environnement propice pour les OSC	1.1. Priorité : amélioration de la connaissance par les OSC du cadre légal et réglementaire concernant les OSC et l'accès aux informations	- mise en conformité des ASBL par rapport à la nouvelle loi - nombre d'OSC ayant suivi une formation de mise à niveau sur la nouvelle législation et les modalités à suivre pour la mise en conformité - nombre d'initiatives soutenant l'amélioration du cadre légal (loi ONGI, loi ASBL, etc.)	- au minimum 75% des OSC appuyées sont en conformité avec la loi - des propositions de loi/règlements sont préparées par les OSC	- Actualisation du mapping des OSC, incluant l'analyse de leur capacités de compréhension du cadre légal et réglementaire existant les concernant - Plaidoyer au niveau centrale et locale pour une plus grande transparence et accès à l'information pour le suivi des politique publiques. - Plaidoyer au niveau centrale et local pour souligner les actions positives et le rôle des OSC dans le développement du pays.	- L'UE/EM doivent saisir chaque occasion pertinente pour des échanges bilatéraux et multilatéraux avec les autorités gouvernementales pour appuyer la mise en place d'un Cadre légal et réglementaire propice pour les OSC	- Appui pour la mise en conformité des ASBL - Appui légal, technique pour analyser le cadre légal et réglementaire concernant les OSC (préparer des propositions de loi, règlements etc.) et l'accès à l'information pour celle-ci - Appui à la mise en place et au fonctionnement des instances de dialogues (formels et informels) entre OSC et les autorités au niveau centrale et locale. Selon le niveau, ces instances de dialogues pourraient aborder différents sujets. Au niveau locaux ils pourront être plus centrés autour du développement local de sa planification à sa mise en œuvre, au niveau central ils pourront concerner le cadre légal des OSC, l'accès aux informations de la part des OSC, etc. - Appui au renforcement des réseaux d'OSC (au niveau national et local) de premier, deuxième et troisième niveau - Appui à des actions de communication des OSC pour faire connaître leur travail - Appui à la professionnalisation des OSC y compris dans l'exercice de leurs activités (formations thématiques), mais aussi la gestion financière et le travail en partenariat
	1.2. Priorité : Mise en place d'instance d'échange entre Gouvernement et OSC permettant un dialogue au sujet de l'environnement et le cadre légal et réglementaire des OSC	- nombre des OSC participant dans les instances de dialogue et d'échange entre les autorités et la SC	- au moins 2 instances de dialogue entre l'Etat et les groupements de ONG/OSC - au niveau national, participation des OSC dans des groupes sectoriels techniques			
	1.3. Priorité : renforcement de la crédibilité des OSC aux yeux du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers	- existence des cadres d'instances de dialogue entre autorités et OSC au niveau local et national	- existence d'une instance d'échange avec les autorités locales (là où il existe des actions sur le terrain) - au niveau national, participation des OSC dans des groupes sectoriels techniques			
2. Participation des OSC dans les politiques de développement	2.1. Priorité : mise en place des instances formelles et informelles d'échange et/ou concertation entre OSC et les autorités tant au niveau national et local sur les thématiques du développement.	- nombre de plateformes d'OSC fonctionnelles suivant les secteurs couverts par le CSLP - nombre d'OSC impliqués dans ces plateformes - nombre d'instance de concertation / participation à la gouvernance locale auxquels des actions financés par l'UE et ses États Membres ont contribué	- au moins les axes principaux du CSLP sont couverts par des OSC appuyées par l'UE - au moins une instance de concertation dans les communes d'intervention est en place et opérationnelle	- Actualisation du mapping des OSC pour identifier les OSC chefs de file (dans les différents secteurs) et les champions pour le changement - Plaidoyer au niveau central et local pour souligner l'importance de l'implication de la SC dans le développement du pays	- Appui à la participation des OSC et de leurs réseaux dans les groupes et sous-groupes sectoriels existants - Appui à le renforcement / création des groupe/réseaux thématique de concertation entre OSC - Appui aux OSC pour renforcer la participation citoyenne à la gouvernance locale avec une attention particulière au développement local inclusif et à la prévention et gestion des conflits - Appui au renforcement des réseaux d'OSC (au niveau national et local) de premier, deuxième et troisième niveau - Appui à la professionnalisation des OSC y compris dans l'exercice de leurs activités (formations thématiques), mais aussi la gestion financière et le travail en partenariat - Soutenir les initiatives des OSC destinées à la promotion d'une culture citoyenne et démocratique, des droits humains et de l'égalité des chances entre homme et femmes. (1)	
	2.2. Priorité : mise en place des partenariats et synergies entre OSC et autorités publiques (et ou secteur privé) dans la mise en œuvre des politiques de développement et suivie.	- nombre de partenariats entre OSC et autorités et/ou secteur privé mettant en œuvre une composante spécifique des politiques publiques tant au niveau national (politique sectorielle) qu'au niveau local (plans de développement communaux) et ayant été appuyés par l'UE - nombre d'actions suite à la mise en œuvre de ces partenariats	- au moins une fois par an un échange entre OSC et secteur privé/autorités pour coordonner les actions de développement			
3. Renforcement des capacités des OSC	3.1. Priorité : renforcement des capacités techniques des OSC tant au niveau thématique que du suivi budgétaire.	- nombre d'OSC ayant reçu une formation pertinente à leurs mandats dans le cadre d'initiatives financés par l'UE - nombre d'OSC ayant renforcer la gouvernance interne, leur capacités organisationnelles et leur redevabilité dans le cadre des projets financés par l'UE	- 70% des OSC participant dans la mise en œuvre de l'aide européens participent a ce genre de formation	- État de lieu des besoins en matière de renforcement des capacités des OSC et de leur réseaux (cet état de lieu est une des composantes du mapping de la priorité 1 et la priorité 2	- Renforcement des capacités techniques et de gestion (gestion de projets, gestion administrative, etc.) à travers la formation et accompagnement - Soutien à la mise en place des activités de la SC pour renforcer leur capacité sur le tas - "learning by doing" - Appui au renforcement des réseaux d'OSC (au niveau national et local) de premier, deuxième et troisième niveau - Appui à l'amélioration de la gouvernance interne des OSC (règlements d'ordre intérieur, codes de conduite, transparence dans les comptes, etc.), à leur capacités organisationnelles et institutionnelles (développement d'une identité et d'une vision propre, etc.) et de leur redevabilité vis-à-vis de l'extérieur, à commencer par leur Ministère de tutelle	
	3.2. Priorité : renforcement de la gouvernance interne, des capacités organisationnelles et de la redevabilité	- nombre de plateformes d'OSC renforcées et/ou créées comme résultat, directe ou indirecte, d'actions de l'UE				

(1) cette action réponds au besoins de l'objectif 2 (R 2.1 et R 2.2)